

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : Mme DILLENSEGER - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Prévention de la délinquance - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Année 2012 - Demandes de subventions

Monsieur Millot, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Assurer aux Dijonnais le droit à la tranquillité publique constitue, pour la Municipalité, une priorité essentielle, qu'elle entend assumer dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi.

Cette démarche s'inscrit, sur la base du contrat local de sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité fondée sur un partenariat actif avec les acteurs publics concernés et, en premier lieu, avec les services de l'État compétents, en l'occurrence la Police Nationale et la Justice.

Le bon fonctionnement de ce partenariat repose sur la capacité des uns et des autres à coordonner leurs actions en mobilisant les moyens dont ils peuvent disposer.

Afin de se préserver d'actes d'incivilités dans des lieux identifiés à forte potentialité de délinquance, la Ville souhaite compléter son réseau de vidéoprotection par l'achat de cinq caméras fixes compatibles avec les équipements en place.

Ces caméras seront implantées sur des sites où se trouvent concentrés des effets de centralité urbaine et l'essentiel des faits de délinquance de voie publique : les caméras y rendent compte du nombre important d'actes de violence et de dégradations.

Les lieux d'implantation des caméras et leur coût estimé (caméras, fibre optique, génie civil) sont les suivants :

- avenue Garibaldi au droit du chat noir : 7 500 € ;
- place de la République angle rue Marceau : 7 000€ ;
- place de la République au droit du square Est de la place en face de la rue Diderot : 9 000€ ;
- rue Piron angle place Bossuet : 10 500 € ;
- rue Berbissey angle rue de la Manutention : 11 000€.

Implantées de cette manière, ces caméras peuvent à la fois servir à produire des images destinées à des enquêtes judiciaires, mais aussi affirmer leur caractère dissuasif si les délinquants potentiels sont convaincus que tout passage à l'acte sera observé par une supervision active en permanence capable de réagir en urgence.

Leur installation est subordonnée à une autorisation préfectorale, délivrée pour une durée de cinq ans renouvelable, après avis de la commission départementale de vidéo-protection.

Par ailleurs, la Ville souhaite répondre à l'appel à projets 2012 ( enveloppe hors vidéo-protection) avec la mise en œuvre de deux dispositifs relevant de la prévention sociale à caractère éducatif: les Animations Sportives de Quartier et le Site de Promotion et d'Organisation des Temps Sports .

Ces dispositifs reposent sur le développement du sens de la responsabilité, du respect des règles sportives et de la vie sociale et visent, en s'appuyant sur les valeurs sportives, à la promotion d'attitudes et de pratiques sociales citoyennes.

Leur coût global annuel est estimé à 43 950 €.

Pour le financement de la vidéoprotection et de ces deux dispositifs, la Ville sollicitera, auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, les subventions susceptible d'être accordées, au taux maximum.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le financement d'une part de l'acquisition de cinq caméras fixes sur l'enveloppe vidéo-protection et d'autre part des Animations Sportives de Quartier et du Site de Promotion et d'Organisation des Temps Sports.

**Rapport adopté à la majorité :**

- pour : 43
- contre : 5